

**2025\_3\_AC\_CEV\_FSS\_Licence\_STAPS\_Sante\_Gap**

**Arrêté de composition  
Commission d'Examen de Vœux *Parcoursup***

**Le Président d'Aix-Marseille Université,**

**Vu** le Code de l'éducation, et notamment ses articles L. 612-3, D. 612-1 à D. 612-1-9-1 et D. 612-1-10 à D.612-1-13 ;

**ARRETE**

**Article 1**

Dès l'année universitaire 2024-2025, la Commission d'examen des vœux *Parcoursup* de la composante Faculté des Sciences du Sport, pour la formation **Licence mention STAPS (site de Gap) option santé**, est composée comme suit :

Président :

- **Cyril PEYRE**, Vice-Doyen Formation

Membres :

- 
- **Julien CECCONI**, Responsable Antenne Gap et licence 1 Gap
- **Géraldine GIRARD**, Responsable Licence pro
- **Albéric Malfatti**, Responsable Sportifs de Haut Niveau
- **Peggy ROUSSEL**, Chargée de mission orientation

**Article 2**

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

**Article 3**

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

**Article 4**

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille



Président d'Aix-Marseille Université